

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée  
23 décembre 2015 : 17h40

### Banimmo : Cession de Tirou et réexamen des projets d'Urbanove

Banimmo a cédé ce 8 décembre 2015 les actions qu'elle détenait (50%) dans la société Charleroi Tirou Promotion au groupe IRET, déjà actionnaire à hauteur de 50% de cette société.

Pour rappel, cette société est propriétaire d'un immeuble en cours de construction à Charleroi, sur le boulevard Tirou, et qui développe une surface de 7.900 m<sup>2</sup> répartie sur 8 niveaux hors sol. Les niveaux en sous-sol permettront d'abriter 76 places de parking. L'immeuble sera occupé sur la base d'un contrat de location à 15 ans par BNP Paribas Fortis en Belgique qui y installera son siège régional. La livraison est prévue pour avril 2016.

Le prix de vente des actions est basé sur une valeur transactionnelle de l'immeuble de € 24,9 millions. Cette cession générera une plus-value de l'ordre de € 2,3 millions dans les comptes de cette année.

La cession de cette participation vient compléter la série de ventes réalisées au cours de cette année : Arts 27, Corvettes et l'immeuble Deloitte à Gand, d'un montant total de l'ordre de € 65 millions.

Au cours du trimestre Banimmo a également procédé, pour le compte de la société Urbanove (dont elle détient 44%), à un réexamen en profondeur des deux projets de développement de centres commerciaux étudiés par celle-ci à Namur et Verviers.

Il apparaît que, compte tenu d'un certain nombre d'évolutions programmatiques n'affectant toutefois pas la structure du projet, le potentiel de l'opération de Namur se voit confirmé, sous réserve des résultats de la commercialisation lancée à l'occasion du Mapic début novembre.

Par contre, l'analyse des conditions financières et techniques du projet de Verviers a fait apparaître un certain nombre de paramètres qui obèrent sa rentabilité potentielle et rendent nécessaire une concertation approfondie entre Urbanove et les pouvoirs publics concernés, préalable à son lancement effectif. Dans l'attente des résultats de cette concertation, Banimmo sera conduite à déprécier, dans ses comptes de l'exercice 2015, une partie de la créance subordonnée qu'elle détient sur Urbanove aux côtés des autres associés de la société. En conséquence, le résultat net de l'exercice devrait être significativement négatif et ne permettra donc pas la reprise du paiement d'un dividende comme la société l'avait envisagé.

**Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à :**

**Banimmo**  
Lenneke Marelaan 8  
1932 Zaventem  
[www.banimmo.be](http://www.banimmo.be)

**Alain Chaussard**  
CEO  
Tel. : +33 1 44 90 43 10  
[alain.chaussard@affine.fr](mailto:alain.chaussard@affine.fr)

**Cedric De Laet**  
CFO  
Tel. : +32 2 710 53 70  
[cedric.delaet@banimmo.be](mailto:cedric.delaet@banimmo.be)

**A propos de Banimmo**

Banimmo se profile aujourd'hui comme un acteur capable de produire ou transformer un actif immobilier répondant aux exigences et critères les plus stricts des investisseurs institutionnels finaux et de construire des immeubles built-to-suit répondant aux impératifs des occupants.

Cette compétence est applicable tant dans le secteur des immeubles de bureaux (où Banimmo est historiquement présent) que dans le segment des commerces ou dans les segments de niche (hôtels, maisons de repos ou autre). L'entreprise compte une trentaine de collaborateurs. Le portefeuille immobilier représente une valeur totale de € 384,2 millions fin juin 2015. La Belgique constitue le marché prédominant, avec 66% du portefeuille en termes de valeur de marché. La France représente 34% du portefeuille de Banimmo. Le portefeuille évolue continuellement grâce au repositionnement permanent et à la rotation élevée des actifs. A ce jour, la société est détenue par la foncière Affine (49,51%) et le management précédent (23,28%) qui ont conclu une convention d'actionnaires. Le reste, soit 27,21%, est entre les mains du public.